



La mission de l'ADIAF est avant tout de mettre en avant les artistes de la scène française – artistes français ou artistes étrangers résidant en France – de révéler les artistes significatifs, de les accompagner et de soutenir leur parcours. Pour cela, elle souhaite sensibiliser les amateurs et collectionneurs d'art aux développements actuels et nouvelles formes d'expression, leur permettre d'échanger découvertes et opinions sur les tendances artistiques contemporaines.

Dans le cadre de ses activités de promotion de la scène française et de sensibilisation à l'art contemporain, l'ADIAF organise de nombreux événements : Prix Marcel Duchamp, expositions, débats d'idées et colloques, visites d'ateliers, de centres d'art et de musées. L'appartenance à l'Association oblige ses membres au respect des règles de conduite qui font notre intégrité et notre éthique.

- **Respect** : nos valeurs humanistes sont basées sur la confiance et le respect des personnes : considération, tolérance et rejet absolu de toutes discriminations, de toute forme d'abus d'influence, et de harcèlement physique et moral.
- **Intégrité** : aucun profit direct ou indirect ne doit être tiré des activités de l'association. Lors des visites et événements ADIAF, les membres doivent s'abstenir de toute démarche commerciale et de tout marchandage financier, notamment vis-à-vis des artistes ou d'autres membres.
- **Confidentialité** : les membres s'engagent à ne pas utiliser, à des fins professionnelles ou personnelles, les coordonnées des adhérents et toutes autres informations susceptibles d'être communiquées dans le cadre des activités de l'ADIAF.

Les membres de l'ADIAF s'engagent à respecter ces règles dans le cadre des rencontres proposées tout au long de l'année au cours desquelles ils sont amenés à côtoyer divers acteurs du monde de l'art.

### **Règlement général sur la protection des données (RGPD)**

Le règlement n° 2016/679, dit général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018 dans l'ensemble de l'Union européenne.

L'ADIAF s'engage à sécuriser par des règles strictes les données personnelles confiées par ses membres, notamment lors de leur adhésion ou ré-adhésion, et à ne les utiliser que dans le cadre des newsletters, activités et invitations de l'association.

### **Membres contributeurs**

Les membres de l'ADIAF désignés « membres contributeurs », qui participent à l'organisation des activités de l'ADIAF, s'engagent à ne pas exercer d'activité commerciale liée au monde de l'art, et à ne pas utiliser les initiatives de l'association à des fins professionnelles ou personnelles. Ils s'engagent à agir de manière éthique dans le cadre des activités de l'ADIAF, dans le respect des autres membres et des acteurs extérieurs qu'ils rencontrent - notamment les artistes - et dans le plein respect du présent code déontologique de l'ADIAF.



## **Respect du droit d'auteur**

L'ADI AF s'engage à respecter le droit de la propriété littéraire et artistique des artistes (autorisations des reproductions et représentation d'œuvres, rémunération des auteurs, mention du nom des artistes, copyright...). Dans ce cadre, l'ADI AF référence annuellement toute diffusion d'œuvres sur ses différents supports, ADIAF et Prix Marcel Duchamp (catalogues d'exposition, affiches d'exposition, site internet ADIAF, réseaux sociaux ADIAF) et, pour cette diffusion, les déclare et les rémunère auprès de l'ADAGP (société française de collecte et de distribution des droits d'auteurs, dans le domaine des arts graphiques et plastiques, [www.adagp.fr](http://www.adagp.fr)), pour les auteurs de son répertoire.

Date

Signature

(Précédée de la mention lu et approuvé)